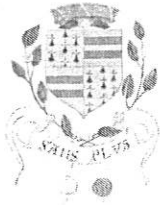




Liste des délibérations et décisions adoptées lors du Conseil Municipal du 25 Septembre 2026

-  **Délibération n° 2026-9-25/080** - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal portant sur l'enregistrement des séances - approuvé à la majorité (1 contre - M. Hamon / 2 abstentions - MM Chouquet et Lefevre)
-  **Délibération n° 2026-9-25/081** – Acquisition d'un terrain au « 2 Place du Tourniquet » - approuvé à l'unanimité
-  **Délibération n° 2026-9-25/082** - Institution de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1^{er} Janvier 2027 - approuvé à l'unanimité
-  **Délibération n° 2026-9-25/083** - Signature d'une convention sur l'évolution des modalités de facturation des équipements sportifs avec le Conseil Départemental – approuvé à l'unanimité
-  **Délibération n° 2026-9-25/084** - Indemnité pour le gardiennage de l'église en 2026 - approuvé à l'unanimité
-  **Délibération n° 2026-9-25/085** - Cotisation à l'Office Intercommunal des Sports en 2026 – approuvé à l'unanimité
-  **Délibération n° 2026-9-25/086** - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et du bilan d'activité d'Atlantic'eau en 2025 – pris acte
-  **Délibération n° 2026-9-25/087** - Rapport annuel 2025 du Syndicat Chère Don Isaac – pris acte
-  **Décision n° 2026-9-25/010** - Questions diverses
-  **Décision n° 2026-9-25/011** - Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales



www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Frasin, M. Malary, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefevre, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-9-25/080 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE Fonctionnement des assemblées

Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal portant sur l'enregistrement des séances

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal.

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 2026-5-29/060 du 29 Mai 2026 ayant adopté le dernier règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Derval, précisant les droits ouverts à l'opposition municipale.

Considérant la nécessité de préciser les règles en matière d'enregistrement des séances, afin de sécuriser le bon fonctionnement du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, décide, à la majorité (un contre - M. Hamon ; deux abstentions - MM Chouquet et Lefevre), d'adopter le règlement intérieur modifié, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Derval, le 28 Septembre 2026

Le Maire,

Dominique DAVID



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_080-DE



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

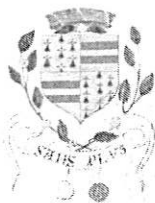
- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 OCT. 2026

- sa publication le : - 2 OCT. 2026

A Derval, le - 2 OCT. 2026

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_081-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Frasin, M. Malary, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefeuvre, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-9-25/081 DOMAINE ET PATRIMOINE Acquisitions

Acquisition d'un terrain « 2 Place du Tourniquet »

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1311-10.

Considérant le terrain « 2 Place du Tourniquet » - 44590 Derval, d'une superficie totale de 218 m² (parcelles cadastrées section AB n° 886, n° 861 et n° 1235), propriété de Monsieur André SIMON et de Madame Jacqueline SIMON.

Considérant le projet de la commune d'acquérir ce terrain pour assurer une extension de l'école publique « Le Tourniquet » jouxtant le terrain.

Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 8 066 €, soit 37 € le m², formalisée par une promesse d'achat du 15 Septembre 2026, acceptée par les co-proprétaires.

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition du terrain « 2 Place du Tourniquet » - 44590 Derval, d'une superficie totale de 218 m² (parcelles cadastrées section AB n° 886, n° 861 et n° 1235), dans les conditions décrites, moyennant 8 066 €, hors frais notariés
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du terrain et de procéder à tous les actes relatifs à cette vente

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

1/2

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_081-DE



Derval, le 28 Septembre 2026

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

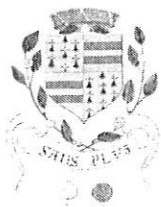
- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 2 OCT. 2026

- sa publication le : 2 OCT. 2026

A Derval, le 2 OCT. 2026

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_082-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Fraslín, M. Malary, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefeuve, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-9-25/082 FINANCES LOCALES Fiscalité

Institution de la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation

EXPOSÉ

Monsieur le Maire de Derval.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 108 de la loi de finances pour 2026 et codifiée à l'article 1406 bis du Code Général des Impôts, qui vise à remplacer la taxe sur les logements vacants (article 232 du Code Général des Impôts) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (article 1407 bis du Code Général des Impôts).

Considérant une réforme de la taxe sur les logements vacants à compter de 2027, année de fusion de la taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Considérant que la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation nécessite une délibération expresse des communes situées hors zone tendue, avant le 1^{er} Octobre 2026 pour pouvoir continuer à être appliquée à compter du 1^{er} Janvier 2027.

Considérant que le taux de cette taxe sera fixé par le Conseil Municipal en 2027, dans le cadre du vote annuel des taux de fiscalité locale de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1^{er} Janvier 2027.

Cette taxe s'applique aux locaux non meublés, à usage d'habitation, laissés vacants au 1^{er} Janvier de l'année d'imposition, à l'exclusion des résidences secondaires et se calcule sur la valeur locative cadastrale déterminée selon les règles de la taxe d'habitation (article 1409 du Code Général des Impôts adapté).

1/2

Elle se substitue intégralement, à compter du 1^{er} Janvier 2027, à la taxe sur les logements vacants et à la taxe d'habitation sur les logements vacants, ces dernières étant abrogées par l'article 108 de la loi de finances pour 2026.

Elle concernera les logements vacants depuis plus de deux années consécutives au 1^{er} Janvier de l'année d'imposition.

Toutefois, plusieurs situations d'exonération ou de non-imposition sont prévues par les textes. Ne seraient, notamment, pas concernés :

- les logements ayant été occupés plus de quatre-vingt-dix jours consécutifs au cours de l'une des deux années de référence
- les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire, notamment en cas de mise en vente ou en location sans succès, malgré des démarches effectives ; de contentieux ; de succession non réglée
- les logements nécessitant des travaux importants pour être rendus habitables
- les logements destinés à disparaître ou à faire l'objet d'une opération d'aménagement
- certains logements bénéficiant d'exonérations prévues par la réglementation fiscale

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1^{er} Janvier 2027
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux

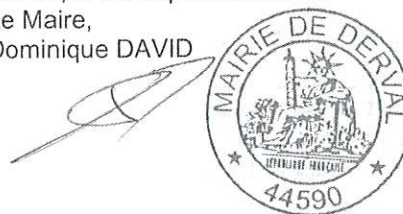
DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1^{er} Janvier 2027
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Derval, le 28 Septembre 2026
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

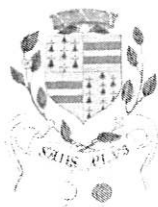
- sa télétransmission à la sous-préfecture le : **- 2 OCT. 2026**

- sa publication le : **- 2 OCT. 2026**

A Derval, le **- 2 OCT. 2026**

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_083-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Frasin, M. Malary, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefeuve, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-9-25/083 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Autres domaines de compétences des communes

Signature d'une convention sur l'évolution des modalités de facturation des équipements sportifs avec le Conseil Départemental

EXPOSÉ

Dans le cadre des activités physiques et sportives pratiquées par les élèves des collèges et de leurs associations sportives, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, les propriétaires d'équipements sportifs et les établissements signent une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs. La convention fixe, notamment, le tarif de la mise à disposition.

La convention 2023/2026 en cours est arrivée à échéance.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de la nouvelle convention triennale, relative à l'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics et privés de Loire-Atlantique (années scolaires 2026-2027 à 2028-2029), le Conseil Départemental a engagé une réflexion visant à simplifier et clarifier les modalités de gestion financière entre les différents partenaires.

Cette évolution, construite à partir des retours d'expériences des précédentes années, conduit à faire modifier les modalités de facturation à compter de la rentrée scolaire 2026, afin d'améliorer la lisibilité budgétaire et de fluidifier les échanges administratifs.

À compter de la rentrée scolaire 2026, le Conseil Départemental n'effectuera plus de paiement direct aux propriétaires ou gestionnaires d'équipements sportifs. Le collège deviendra l'interlocuteur financier unique pour la commune et les factures devront être adressées directement au collège utilisateur.

Conformément à la convention, une facture (ou titre de recette) devra être émise, à minima une fois l'année scolaire écoulée et au plus tard le 30 Septembre de l'année scolaire suivante.

Les factures devront être établies sur la base des tarifs horaires approuvés par le Conseil Départemental, à savoir :



- 12 € pour une grande salle ($\geq 800 \text{ m}^2$)
- 9 € pour une petite salle ou une salle spécialisée
- 11 € pour les installations extérieures
- 16 € pour une piscine (par couloir, dans la limite de quatre couloirs de vingt-cinq mètres ou deux couloirs de cinquante mètres)

La mise à disposition peut demeurer gratuite ou partiellement gratuite, soit à l'initiative de la commune, soit lorsqu'une convention spécifique de gratuité a été conclue avec le Conseil Départemental, dans le cadre d'un soutien en investissement. Toute gratuité devra apparaître explicitement sur la facture.

Ce nouveau dispositif vise à simplifier les circuits administratifs et à renforcer la lisibilité des échanges financiers, pour l'ensemble des partenaires.

DÉLIBÉRATION

Vu le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite sur l'évolution des modalités de facturation des équipements sportifs entre la commune de Derval, en tant que propriétaire d'équipements sportifs, le collège et son association sportive et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Derval, le 28 Septembre 2026

Le Maire,
Dominique DAVID

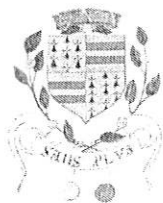


Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : **1- 2 OCT. 2026**
- sa publication le : **- 2 OCT. 2026**

A Derval, le **- 2 OCT. 2026**
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_084-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Fraslin, M. Malary, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefevre, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-9-25/084 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Indemnité pour le gardiennage de l'église en 2026

EXPOSÉ

L'indemnité accordée par la commune, pour le gardiennage de l'église, est soumise à un plafond précisé chaque année par une circulaire du Ministre de l'Intérieur, qui s'appuie sur la valeur du point d'indice.

En 2024, le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 Octobre, avait fixé l'indemnité au plafond alors en vigueur, à savoir 503,42 €. Ce plafond n'ayant pas évolué en 2025, ni en 2026, Monsieur le Maire propose de reconduire le montant de cette indemnité pour l'année 2026.

DÉLIBÉRATION

Vu la circulaire du 9 Octobre 2023, fixant le plafond de l'indemnité de gardiennage des églises.

Considérant que le gardien réside dans la commune de Derval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église en 2026 à 503,42 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Derval, le 28 Septembre 2026

Le Maire,
Dominique DAVID



1/2

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

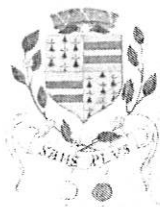
ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_084-DE

Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 OCT. 2026
- sa publication le : - 2 OCT. 2026

A Derval, le - 2 OCT. 2026
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_085-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Fraslin, M. Malary, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefeuvre, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-9-25/085 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Cotisation à l'Office Intercommunal des Sports en 2026

EXPOSÉ

Par délibération du 27 Janvier 2023, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une cotisation à l'Office Intercommunal des Sports, d'un montant de 0,30 € par habitant.

L'assemblée générale de l'Office Intercommunal des Sports, lors de sa séance du 30 Janvier 2026, a décidé d'augmenter la cotisation de 0,40 € à 0,50 € par habitant, au regard :

- du dernier recensement de population INSEE (2023) entré en vigueur au 1^{er} Janvier 2026
- afin de permettre, notamment, la pérennité des cours de multisports

Monsieur le Maire propose donc de mettre à jour le montant de la cotisation pour un total de 1 948,50 €, sur une base de 3 897 habitants.

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération du 27 Janvier 2023.

Vu l'appel à cotisation du 7 Septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le paiement de la cotisation à l'Office Intercommunal des Sports, pour un montant de 0,50 € par habitant, pour l'année 2026, ainsi que les années suivantes, en l'absence d'augmentation décidée par l'Office Intercommunal des Sports.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

1/2

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_085-DE



Derval, le 28 Septembre 2026
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 OCT. 2026
- sa publication le : - 2 OCT. 2026

A Derval, le - 2 OCT. 2026
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_086-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Fraslin, M. Malar, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefevre, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malar a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-9-25/086 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et du bilan d'activité d'Atlantic'eau en 2025

EXPOSÉ

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et bilan annuel d'Atlantic'eau de 2025.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et du bilan annuel d'Atlantic'eau de 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Derval, le 28 Septembre 2026

Le Maire,
Dominique DAVID



1/2

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_086-DE

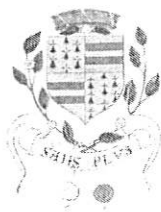
Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : **- 2 OCT. 2026**

- sa publication le : **- 2 OCT. 2026**

A Derval, le _____
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_087-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Fraslin, M. Malary, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefeuvre, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-9-25/087 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Rapport annuel 2025 du Syndicat Chère Don Isac

EXPOSÉ

Présentation du rapport annuel 2025 du Syndicat Chère Don Isac en charge de la gestion des cours d'eau.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2025 du Syndicat Chère Don Isac.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Derval, le 28 Septembre 2026

Le Maire,
Dominique DAVID



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-2026_9_25_087-DE

Délibération certifiée conforme compte tenu de :

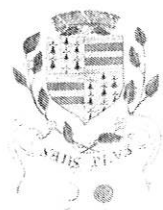
- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 OCT. 2026

- sa publication le : - 2 OCT. 2026

A Derval, le - 2 OCT. 2026

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026
ID : 044-214400517-20260925-DE_2026_9_25_11-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux-Mille-Vingt-Six**, le Vingt-Cinq Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2026

Présents : M. David, Mme Leblay, M. Horhant, Mme Goujon, M. Hamon, Mme Usureau-Fikri, Mme Lelièvre, M. Chouquet, Mme Pelluchon, M. Derval, Mme Perraud, M. Fraslín, M. Malary, M. Templé, Mme Lorand, Mme Brard, M. Morel, Mme Bouvet, M. Lefevre, Mme Le Bihan, M. Potrel, Mme Zuba, M. Noël

Absents excusés : M. Mustière (procuration donnée à M. Chouquet) ; Mme Macé (procuration donnée à Mme Goujon) ; Mme Hervé

Absent : M. Étienne

M. Malary a été désigné, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2026-9-25/011 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil.

Vu les arrêtés du Maire en date du 8 Juin 2020 donnant délégation aux Adjointes.

Considérant que les décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et 23 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions ci-dessous prises :

Déclarations d'intention d'aliéner

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastre
17/6/2026	Mme GENY Marie	17 Rue de la Paix 44590 Derval	Me Briand Derval	17 Rue de la Paix	AB 554 - 711
16/7/2026	S.A.S. Derdis	48 Rue de Châteaubriant 44590 Derval	Me Hunault CHATEAUBRIANT	Terres des Pommerais	ZS 189
7/7/2026	M. GALISSON Christophe	9 Rue de Rohel 44590 Derval	Me Josso CHATEAUBRIANT	Le Petit Thu	AB 764

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastre
7/7/2026	M. SOLEAU René	15 Rue Paul Verlaine 44590 Derval	Me Josso CHATEAUBRIANT	12 Rue Jeanne d'Arc	AB 543 - 546 817
10/7/2026	M. GUIHENEUF Jérôme	15 Rue de la Haye Jousselin 44590 Derval	Me Briand DERVAL	15 Rue de la Haye Jousselin	F 983
17/7/2026	S.C.I. JESS - HERCOUET Jérémy	8 Rue Jean Danais 44590 Derval	Me Briand DERVAL	7 Rue de l'Abbé du Souchay	AB 414 - 522
21/7/2026	Mme GUINEL Nathalie	26 Rue du Chemin Vert 44590 Derval	Me Briand DERVAL	26 Rue du Chemin Vert	F 1043
24/7/2026	M. DENQUIN Danny	17 Place de la Grée 44590 Derval	Me Janvier - Bossard	17 Place de la Grée	AB 492
11/8/2026	Mme FONTANGES Corinne	5 Rue André Moulinat CASTELNAU DU MEDOC	Me Briand DERVAL	7 Rue de la Grée	AB 75

Marchés publics

Objet	Attributaires / Informations	Date de notification
Marché Public pour les travaux de L'Hôtel Provost Lots 1 à 15	Lot 1 - Émeraude Dépollution (désamiantage) Lots 2 et 3 - Clément et Fils (maçonnerie - gros œuvres) Lot 4 - Agasse (charpente) Lot 5 - Alto/ Protech Toit (couverture) Lot 6 - Sud Loire Projection (ravalement) Lot 7 - Atlantique Ouvertures (menuiseries extérieures - occultations) Lot 8 - Ar Metal (métallerie) Lot 9 - Legal Schreiner (cloisons - doublage faux plafonds) Lot 10 - EMCG (menuiseries intérieures) Lot 11 - Ouest Horizon (revêtements des sols - carrelage) Lot 12 - Margue (peinture) Lot 13 - Evolia (électricité) Lot 14 - Roquet (plomberie - chauffage) Lot 15 - CFA Division NSA (élévateur)	6 Août 2026
Marché public de service des assurances	Décision municipale de déclaration d'infructuosité du marché de service des assurances - Lot n°1 « Dommages aux biens et risques annexes », faute d'offres	4 Septembre 2026

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 044-214400517-20260925-DE_2026_9_25_11-DE



Virement de crédits

Fongibilité des crédits (M 57) Décision municipale de virement de crédit	Décision municipale de virement de crédits de Chapitre à Chapitre de 30 816,64 € de l'opération n° 302 sur l'aménagement d'une voie cyclable aux lieux-dits « La Robinais » et « Les Essarts » vers l'opération n° 287 « Plan Vélo » pour lancer une étude sur l'aménagement et la sécurisation aux lieux-dits « Croquemais » - « La Jametterie » et « La Gare »	Le 10 septembre 2026
--	---	----------------------

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 28 Septembre 2026

Le Maire,

Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 OCT. 2026

- sa publication le : - 2 OCT. 2026

A Derval, le - 2 OCT. 2026

Le Maire,

Dominique DAVID

